

modalités du référendum ainsi que de l'interprétation et de la reconnaissance des résultats.

• (1550)

À ce stade-ci, je voudrais souligner les efforts qu'ont déployés deux scientifiques canadiens, le Dr Jon Gerrard, professeur en pédiatrie à la faculté de médecine de l'Université du Manitoba, et Jean-Pierre Després, professeur à l'Université Laval, à Québec. Ces deux scientifiques, de même que 2 200 de leurs collègues de toutes les régions du pays, ont signé des pétitions pour un Canada uni. Ces scientifiques ont des cultures différentes et parlent des langues différentes; pourtant, ils reconnaissent la nécessité d'un pays uni pour garantir l'avenir des sciences et de l'éducation au Canada et, par le fait même, l'avenir du pays.

Permettez-moi de vous citer un extrait de la résolution que ces scientifiques canadiens m'ont demandé de déposer à la Chambre:

Qu'il soit résolu que, en tant que Canadiens, nous reformulons le voeu de nous consacrer au renouvellement de l'esprit de collaboration et à l'édification d'une nation reconnue pour sa tolérance, sa diversité et sa générosité.

Que cet esprit de collaboration nécessaire au renouvellement de notre nation naisse aujourd'hui, à la Chambre. Ayons le courage de consulter tous les Canadiens. En tant que représentants élus du peuple, peu importe notre allégeance politique, écoutons sa volonté et essayons de comprendre ses attentes et ses espérances. Le proverbe dit: *Salus populi suprema lex est*, la volonté du peuple est la loi suprême. La nation repose sur la volonté du peuple, comme je le disais au début de mon intervention.

Je crois que les Canadiens ont la volonté de préserver l'unité de leur pays et d'éviter l'éclatement de leur nation. Avons-nous cependant la volonté au Parlement de les laisser exprimer leur amour pour leur patrie? Je prie Dieu qu'il en soit ainsi, monsieur le Président.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que beaucoup de députés aimeraient pouvoir interroger mon collègue de Winnipeg à la suite de cet excellent discours. Il a vraiment fait preuve d'un patriotisme qui pourrait servir d'exemple à bon nombre d'entre nous.

Initiatives ministérielles

Je voulais lui poser une question et faire une observation. Je commence par l'observation.

M. Prud'homme: Soyez bref.

M. Edwards: Je serai très bref. Je sais que mon ami de Saint-Denis attend son tour. Je me dépêcherai.

L'observation que je voulais formuler a trait à la participation du gouvernement à la campagne référendaire. Je voulais simplement signaler aux députés que, si le gouvernement décide de contribuer à un comité référendaire inscrit, ce comité devra déclarer cette contribution. J'étoffe en quelque sorte une observation que le ministre du Travail a faite plus tôt aujourd'hui.

Le projet de loi n'interdit pas au gouvernement de poursuivre ses travaux durant une campagne référendaire. Toute dépense gouvernementale liée au référendum serait évidemment soumise au même examen minutieux que toute autre dépense du gouvernement. Les gouvernements doivent rendre des comptes, bien sûr. Finalement, ce projet de loi n'autorise évidemment aucune dépense autre que celles qui sont nécessaires de la part du directeur général des élections. Les seules dépenses autorisées sont les frais de publicité ou de promotion, et ces dépenses devraient, bien sûr, être soumises au vote des parlementaires.

Je passe à ma question. Le député a peut-être entendu aujourd'hui, au cours de la période des questions, notre collègue de Kitchener interroger le ministre responsable des Affaires constitutionnelles au sujet du préambule que le comité mixte a recommandé d'ajouter à la Constitution. Mon ami vient de nous démontrer son goût de l'éloquence. Je me demande s'il est en faveur de ce préambule et s'il est prêt à faire sa part pour obtenir qu'il soit intégré à notre document constitutionnel définitif.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le Président, je me demande si je peux avoir le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

Que quatre députés et deux employés du Sous-comité des pluies acides du Comité permanent de l'environnement soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 16 au 18 juin 1992, pour son étude sur les programmes canado-américains de réduction des pluies acides.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le Règlement ne permet pas qu'on dépose des motions pendant la période de questions et d'observations. Je préférerais qu'on attende la fin de cette période